

## COMPTE-RENDU

### PROJET DE RÈGLEMENT D'EAU SUR LE BASSIN DU BRIVET

#### > ATELIER 1 - ROZÉ

Mercredi 22 juin 2022 - Saint-Malo-de-Guersac à Rozé.



Une vingtaine de participants avec une bonne représentativité des différents publics et acteurs du territoire.

#### *Déroulé :*

- De 10h à 12h.
- Accueil des participants.
- La gestion hydraulique du bassin versant du Brivet.
- Le règlement d'eau sur le bassin du Brivet.
- La gestion de l'eau.
- La synthèse de l'atelier et les prochaines étapes.

## LES CONTRIBUTIONS

### L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Pour les participants :

- L'intérêt général comprend : la survie du marais ; la préservation de la biodiversité ; le maintien des activités ; le respect des traditions ; le bien-être de l'ensemble de la population.
- La protection du marais ; la protection physique du marais (en arrêtant de construire, notamment dans les zones à risque).
- Ne pas confondre "activités" et "droits" ; et que les droits administratifs ne prennent pas le pas sur les droits d'usages.
- Nécessité de pouvoir s'adapter aux changements (changement climatique, ...). Les humains doivent s'adapter aux changements.
- *"Le SBVB doit répondre à l'intérêt général, l'assurer".*
- *"L'intérêt général, c'est d'abord la préservation et l'entretien du marais".*
- *"Il est très difficile de s'exprimer sur l'intérêt général, et de bien différencier intérêt personnel de l'intérêt collectif".*

### L'ÉTAT DU MARAIS

Un marais en bon état, selon les participants, c'est :

- Une eau de bonne qualité.
- Des niveaux d'eau "assez élevés" permettant d'éviter l'enrichissement, et permettre la reproduction piscicole. Mais pas trop "élevés" non plus.
- Un marais entretenu : curage des coulées pour certains ; pour d'autres, attention car le curage des canaux en amont favorise l'accélération des flux (Nord Brière).
- Le maintien des roselières sur certains secteurs (pour la nidification, l'élevage, la biodiversité...).

Il est proposé par certains participants de :

- Effectuer une baisse lente des niveaux d'eau (pour la faune piscicole entre autres). Point relevé plusieurs fois !
- Mieux définir l'envoi d'eaux salées ; avec la possibilité d'envois d'eau salée, mais cela ne doit pas être une variable d'ajustement. Peut-être en premier lieu, faire en sorte de garder un peu plus d'eau dans les marais.
- Mieux canaliser le développement du tourisme de masse.

D'autres s'interrogent :

- Retour aux anciennes dates pour la saison de chasse afin de ne pas bouleverser les niveaux estivaux ?
- Avoir des marais avec différents usages (agricoles, récréatifs, etc.) ?

- *“C’est à l’Homme de s’adapter au marais et non l’inverse... Mais sommes-nous prêts à changer notre vision pour assurer la pérennité des marais ? Par exemple : être prêts à avoir moins d’eau une année, prêts à ne pas mettre ses animaux en pâture à une date donnée...”*
- *“Il existe un risque important avec l’élévation du niveau de l’eau : inondation...”*
- *“J’ai la conviction que nous pouvons y arriver, avec des niveaux acceptés par tous”*

## LA GESTION HYDRAULIQUE

Une bonne gestion hydraulique passe selon les participants par :

- Une bonne observation pour anticiper les risques (inondations et sécheresses).
- La gestion des ouvrages est essentielle (entretien, vandalisme...).
- Le maintien de l’eau en amont.
- La remise en place de bastaings Nord Brière comme il y a 20-30 ans (Fossés Blancs, route départementale d’Herbignac à la Chapelle-des-Marais) tout en assurant la continuité piscicole.
- Une adaptation permanente en fonction des aléas climatiques (avec des marges de manœuvre) ; versus un niveau à atteindre à tout prix en fonction des mois de l’année. Certains participants soulignent le contraire avec le souhait d’une côte précise quelle que soit l’année.
  
- *“Les usagers doivent s’habituer à l’invariabilité du marais, et non l’inverse”*.
- *“Il faut une gestion lente des niveaux d’eau”*.
- *“Une méconnaissance du bassin versant et du fonctionnement hydraulique”*.
- *“Une bonne gestion serait une gestion acceptée par tout le monde”*.
- *“Le travail du SBVB est reconnu et il est essentiel de faire respecter les ouvrages”*.
- *“Il faut au moins permettre aux chasseurs d’accéder aux piardes”*.

## LE RÈGLEMENT D’EAU

- Le souhait de mettre en place un règlement d’eau avec des objectifs à atteindre en périodes dites “normales”, et à adapter en dehors.

Une réflexion est engagée autour de la mise en place d’un comité de suivi :

- Il a été proposé d’y intégrer des agriculteurs, des pêcheurs, des chasseurs, et des habitants, notamment.
- Il est souhaité d’assurer un vrai équilibre et une bonne représentativité.
- Il a été souligné la difficulté pour les habitants de s’impliquer dans la gestion du marais : “trop technique” ; “peu d’intérêt” ; “manque de connaissance” ; “ne se sentent pas concernés” ; etc.

## LE SECTEUR DE ROZÉ

Des propositions ont été partagées pour ce secteur :

- Une remise en place des batardeaux de Lony et de Pendille pour séparer la Brière de la Boulaie en été ; nécessité de trouver une solution pour le passage de part et d'autre des chalands (+ risques de nouvelles tensions).
- Il a également été évoqué de remettre le vannage de la Curée au Monsieur, qui pourrait être une solution à Lony et à Pendille.
- Concernant les portes à flots de Rozé : priorité aux flux d'eau. Mais nécessité d'un libre passage des chalands... les fermer quand Méan est ouvert et si la cote de la Brière n'est pas atteinte (ou tout juste atteinte).
- Il est souhaité également le blocage de l'intrusion d'eau de mer : risque de submersion, augmentation de la salinité du marais...
- Une personne souhaite également des mesures de l'intensité du courant sur le barrage.
  
- *"Il faut avant tout respecter le travail du SBVB sur la gestion des ouvrages.*